

MAIRIE DE APPEVILLE

50500 APPEVILLE

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 8

Ont pris part à la délibération : 8

Convocation : 04.03.2021

Affichage : 18.03.2021

SEANCE DU 11 MARS 2021

Le onze mars deux mille vingt et un à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Robert HOUELBEK, Ludovic DRIEU, Joël LEMYRE et Aurélien MARION, Mesdames Ludivine GUERET, Laëtitia LEGALLOIS et Géraldine ROMAIN.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Patrice PATERNOSTER et Madame Lucie GRATIEN.

ABSENTS : Monsieur Maurice STIEMBERT.

Madame Laëtitia LEGALLOIS a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

- Approbation du compte-rendu du 4 février 2021
- Vote des comptes administratifs de la commune et du lotissement
- Vote des comptes de gestion
- Affectation des résultats 2020
- Vote des taux et des budgets 2021
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Baie du Cotentin : participation de la commune (annexe 1)
- Clôture de l'aire de jeux : décision de travaux
- Clôture du parking de la salle communale : décision de travaux
- Mobilier salle de conseil : étude des devis
- Salle communale : requalification en salle de convivialité
- Bail à l'EARL des 2 marais
- Vente du bac à eau
- Cimetière : abattage de la haie en cyprès, plantation de pommiers
- Questions diverses.

Le compte-rendu du 4 février 2021 est approuvé à l'unanimité sans observations.

2021-05 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

2020 :

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert HOUELBEK, président de la séance, vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	93 357,71 €
- Reste à réaliser en dépenses :	132 588,00 €
- Recettes :	81 740,27 €
- Reste à réaliser en recettes :	108 082,00 €

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :	175 663,04 €
- Recettes :	261 922,31 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

- Investissement :	- 11 617,44 €
- Fonctionnement :	86 259,27 €
- Résultat global :	74 641,83 €

2021-06 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée supplémentaire :

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-07 : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 24 940,27 €
- un excédent reporté de 61 319,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 86 259,27 €

- un déficit d'investissement de : 11 617,44 €
- un déficit des restes à réaliser de : 24 506,00 €

Soit un besoin de financement de : 36 123,44 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020
comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT 86 259,27 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 36 123,44 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 50 135,83 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 11 617,44 €

2021-08 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 :

Monsieur le Maire informe les membres présents que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le nouveau schéma de financement des collectivités locales prévus par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 du 29 décembre 2019 entrent en vigueur en 2021. Dans ce cadre la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes. Ainsi le taux de référence de foncier bâti 2021 devra être égal à la somme du taux foncier bâti communal (13,45%) et du taux foncier bâti 2020 départemental (21,42%).

Suite à quoi le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux d'imposition des deux taxes pour l'année 2021 :

Taxes foncières sur les propriétés bâties	34,87 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	29,82 %

2021-09 : VOTE DU BUDGET 2021 :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2021 qui se présente de la façon suivante :

- FONCTIONNEMENT :

DEPENSES = RECETTES = 231 280,83 euros

- INVESTISSEMENT :

DEPENSES = RECETTES = 295 480,44 euros

**2021-10 : LOTISSEMENT DE LA GUERRERIE : APPROBATION
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :**

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert HOUELBEK, vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 81 205,93 €
- Recettes : 88 000,00 €

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 81 205,93 €
- Recettes : 81 402,89 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

- Investissement : 6 794,07 €
- Fonctionnement : 196,96 €
- Résultat global : 6 991,03 €

**2021-11 : LOTISSEMENT DE LA GUERRERIE : APPROBATION
DU COMPTE DE GESTION 2020 :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des générations.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée supplémentaire :

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-12 : LOTISSEMENT DE LA GUERRERIE : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00 €
- un excédent reporté de :	196,96 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	196,96 €
- un excédent d'investissement de :	6 794,07 €
Soit un excédent de financement de :	6 794,07 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 :	EXCEDENT	196,96 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :		0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :		196,96 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) Excédent :		6 794,07 €.

2021-13 : LOTISSEMENT DE LA GUERRERIE : VOTE DU BUDGET 2021:

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2021 qui se présente de la façon suivante :

- <u>FONCTIONNEMENT</u> :		
DEPENSES = RECETTES =	196 551,92 €	
- <u>INVESTISSEMENT</u> :		
DEPENSES = RECETTES =	186 275,96 €	

2021-14 – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE LA BAIE DU COTENTIN : PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dispositif de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat mis en place sur la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour les cinq années prochaines.

Dans le cadre de ce dispositif, la commune peut s'engager à attribuer des subventions complémentaires aux aides de l'ANAH sur le territoire communal dans la limite de l'enveloppe financière annuelle votée au budget.

Après débat autour du règlement d'intervention des aides communales à l'habitat, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'engagement de la commune dans le dispositif de l'OPAH par l'attribution de subventions complémentaires aux aides de l'ANAH sur le territoire communal dans la limite de l'enveloppe annuelle votée au budget.

2021-15 - CLÔTURE DE L'AIRE DE JEUX : DECISION DE TRAVAUX :

Pour la clôture de l'aire de jeux, travaux inscrits au budget 2021, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents retient le devis de la SARL Les Paysages des Marais d'Appeville pour un montant de 3 080,00 € HT.

2021- 16 – CLÔTURE DU PARKING DE LA SALLE COMMUNALE : DECISION DE TRAVAUX :

Pour la clôture du parking de la salle communale, travaux inscrits au budget 2021, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents retient le devis de la SARL Les Paysages des Marais d'Appeville pour un montant de 4 191,00 € HT.

2021- 17 - MOBILIER SALLE DE CONSEIL - ETUDE DES DEVIS :

Dans le cadre de la pandémie COVID19, l'agencement de la salle de conseil a été modifié avec le recours au mobilier de la salle communale.

Monsieur le Maire propose que cet agencement qui donne satisfaction soit pérennisé. Des devis ont été réalisés pour l'achat de tables et de chaises qui viendraient remplacer le mobilier emprunté à la salle communale.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal retient le devis de Bureau Ouest 50110 Cherbourg-en Cotentin qui prévoit la fourniture de 7 tables et 15 chaises pour un montant de 2 093,35 € HT.

2021- 18 – SALLE COMMUNALE REQUALIFICATION EN SALLE DE CONVIVIALITE :

Sur proposition de Monsieur le Maire et considérant que cette salle, qui ne peut accueillir plus de 80 personnes, n'est jamais utilisée pour des spectacles avec un « public debout » le Conseil Municipal à l'unanimité des présents émet un avis favorable à sa requalification en salle de convivialité et son reclassement en ERP de 5^{ème} catégorie.

2021-19 – BAIL A L'EARL DES 2 MARAIS :

Suite à la transformation de la « GAEC des 2 MARAIS » en « EARL DES 2 MARAIS », Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité au transfert du bail

de la moitié de la parcelle B50 (Marais du Netz) à « l'EARL Des 2 MARAIS », bail signé à l'origine avec la « GAEC DES 2 MARAIS ».

2021-20 – AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPACE VERT DU CIMETIERE :

Monsieur le Maire propose aux membres présents de réaliser un aménagement paysager de l'espace vert du cimetière qui est en est séparé par une haie de cyprès en très mauvais état.

Il s'agirait d'abattre la haie de vieux cyprès pour dégager cette espace qui sera ensuite planté de pommiers. Une haie avec des essences locales sera aussi reconstituée en arrière plan. Ce projet pourra bénéficier d'une aide financière du PNR pour la fourniture des pommiers dans le dispositif « ma commune en transition » Pour leur plantation, un appel sera fait pour solliciter une participation des habitants d'Appeville.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des présents émet un avis favorable au projet de réaménagement paysager de l'espace vert du cimetière tel qu'il a été présenté par le Maire.

2021-21 – LOTISSEMENT : VENTE DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe les membres présents que Monsieur Romain LECARPENTIER et Madame Camille HUE se proposent d'acquérir une parcelle du lotissement, le lot 15 d'une surface de 1200 m².

A l'unanimité des présents le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Romain LECARPENTIER et Madame Camille HUE tous les actes nécessaires à la vente du lot 15 pour un coût d'acquisition de 11 532,00 € HT.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 heures 50.
Les an, mois, jour que dessus.

LEBLANC M.

HOUELBEK R.

DRIEU L.

GUERET L.

LEGALLOIS L.

LEMYRE J.

MARION A.

ROMAIN G.